



Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNAISE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

trimestriel · octobre - novembre - décembre 2016 · bureau de dépôt: 6700 Arlon centre · P911732



Année territoriale, année conviviale ... meilleurs vœux 2017 !

« Bâtisses » a poursuivi sa route à Bastogne

Après plusieurs escales en territoire lorrain, l'exposition « Bâtisses au pays des merveilles » s'est arrêtée en terre ardennaise durant trois semaines, au Centre culturel de Bastogne, à l'initiative de la Ville et de son échevine de l'urbanisme.

Afin d'intéresser un maximum de citoyens, petits et grands, Quint et Aurore, chargés de mission à la MURLA ont renouvelé les animations « A l'école du territoire » à l'intention des enfants et acteurs locaux de la commune. Les résultats de celles-ci se sont traduits par de nouveaux roll-up aux couleurs fuschia de la Maison de l'urbanisme. Des représentants du corps enseignant et du Conseil communal des aînés ont accepté de livrer leurs témoignages lors de la séance inaugurale qui a eu lieu le 10 novembre et a bénéficié de reportages en radio et en télévision.

Pendant toute la durée de l'exposition, la MURLA a multiplié les visites guidées et les animations scolaires, brillamment épaulée par Virginie Mathé du Centre culturel. Merci à elle !



2016 s'éloigne...

Difficile d'exprimer des regrets à l'égard de cette année qui prend fin, tant elle fut assombrie par les attentats, les changements climatiques... Malgré tout, à notre échelle, elle a aussi permis de vivre des moments enrichissants, intenses et conviviaux : l'accueil de nouveaux collaborateurs, l'installation de notre exposition en différents lieux, des publications réalisées en partenariat, des expertises au bénéfice des communes, de nombreuses rencontres pédagogiques avec des aménageurs en herbe...

2017 s'annonce...

Et avec cette année nouvelle, un programme d'activités pour la MURLA dont la colonne vertébrale sera inévitablement l'entrée en vigueur du Code de développement territorial (CoDT). La dernière page de ce bulletin vous en livre en primeur quelques bribes... Elle est précédée d'un zoom sur une des missions d'expertise développée par la MURLA dans le Parc naturel de la Vallée de l'Attert.



Vers un urbanisme réfléchi et prospectif dans le Parc naturel de la Vallée de l'Attert...

... zoom sur une des missions d'expertise de la MURLA

L'expansion démographique et les évolutions sociétales ont modifié le cadre de vie de nos villages partout en Wallonie. Singulièrement depuis les années 70', les fermes traditionnelles se transforment pour héberger souvent plusieurs logements tandis que le long des routes de campagne se succèdent les lotissements pavillonnaires. Ces phénomènes signent inévitablement des altérations du patrimoine et du paysage, plus ou moins gravement selon les régions.

Attert, une des communes rurales wallonnes où l'urbanisation est la mieux maîtrisée...

Dans la commune d'Attert, malgré l'augmentation importante de la population due notamment à la proximité du Grand-Duché, ces évolutions s'inscrivent relativement bien dans les espaces-rues existants. Plus ici qu'ailleurs, grâce à une politique urbanistique réfléchie et constante adoptée par le collège communal dès le début des années 90'.

Grâce à une conjugaison de facteurs tant humains que techniques, les villages de la Vallée de l'Attert conjuguent souvent harmonieusement l'ancien et le nouveau. Parmi ces facteurs, citons l'existence de prescriptions urbanistiques adaptées au contexte communal (RGSBR) et la volonté politique de les appliquer avec constance, ainsi que le partenariat entre l'Administration communale et la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui intervient en tant que conseil du Parc naturel (*).

Peu importe l'outil, pourvu qu'on ait des résultats !

A l'heure des remises en question de l'efficacité des règlements et normes en tous genres, il est important de rappeler que derrière la formulation des prescriptions urbanistiques du RGSBR, se cachent des objectifs ! Et ce sont eux qui doivent guider les avis comme les décisions : délivrer un permis parce qu'il répond au RGSBR, c'est bien dans la plupart des cas mais parfois insuffisant ou trop simpliste selon le contexte ! Derrière la règle, encore faut-il savoir débusquer l'objectif de cohérence urbanistique qu'elle sous-tend ...

Par sa concision et son champ d'application sur tout le territoire communal, le RGSBR facilite cette contextualisation. De contrainte, il devient alors l'outil pour les élus et l'occasion de se dépasser pour les architectes !



Visiter pour découvrir et juger...

Le rôle de la MURLA ne se limite pas à la rédaction d'avis sur les demandes de permis d'urbanisme et d'urbanisation sur le territoire du Parc naturel. A la demande, elle assure également des visites guidées permettant de découvrir et comprendre les impacts de l'application du RGSBR sur le terrain.

Le 23 septembre dernier, la MURLA a eu le plaisir de guider un groupe de citoyens et d'acteurs locaux grâce à l'organisation par la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon (MUBW) d'un voyage de deux jours en Lorraine belge et française. Nous avons eu le plaisir de recueillir les impressions d'Agnès Chevalier, organisatrice à la MUBW et de Jean Dumont, un des participants.

La commune d'Attert a la volonté depuis vingt-cinq ans d'encadrer le développement des nouvelles habitations grâce à l'application raisonnée du Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) : convaincus par ce que vous avez vu ?

Agnès (organisatrice de la visite) :

Vraiment convaincue ! C'est l'application intelligente du règlement qui permet d'avoir un territoire vivant, dynamique

et en même temps respectueux des paysages. Grâce à l'urbanisme réfléchi, Attert a réussi le pari de conserver l'âme des ses villages sans pour autant se figer dans le passéisme. La visite a vraiment démontré que c'était possible. Mais comme tout n'est pas parfait, nous avons pu voir à quel point le résultat pouvait être dommageable quand pour l'une ou l'autre raison, un édifice était réalisé sans tenir compte de l'esprit du règlement.

Jean (un des participants) :

Face à une pression immobilière particulièrement agressive dans cette zone frontalière, que serait Attert devenue sans plan de secteur ni RGBSR ?

Qu'avez-vous retiré comme enseignements de cette visite ? Pensez-vous que l'expérience de la commune d'Attert soit transposable en Brabant wallon ?

Agnès :

Appliqué avec raison et en s'attachant à l'esprit plutôt qu'à la lettre, un règlement peut être libérateur. Nous ne sommes pas condamnés à voir notre territoire mité et défiguré par la répétition sans frein du modèle de la villa 4 façades de catalogue. Attert pourrait être un exemple à suivre en Brabant wallon, à condition de bien informer et sensibiliser tous les acteurs du territoire à l'intérêt de la démarche... et c'est justement aussi notre travail !

Jean :

A Attert, le RGBSR n'est pas compris comme un règlement, c'est un fil conducteur, une philosophie de l'urbanisme. La présentation en salle disait les principes et les motivations d'un guide bien nécessaire.

La visite de terrain nous a fait comprendre des cadres de vie dans leur réalité. Nos territoires ne sont pas figés comme des gravures de paysages, ils évoluent au gré des activités humaines. Parcourir Attert, Nothomb, Shockville, Post et Nobressart, ce fut une découverte de l'histoire et de la géographie de ces lieux. Incontestablement, l'évolution du bâti et du non-bâti y est le fruit d'une politique communale et d'options du vivre-ensemble. Il apparaît bien que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers et qu'un urbanisme réfléchi contribue largement à plus d'urbanité (villageoise).

Cependant un RGBSR n'est jamais en soi la condition nécessaire et suffisante. Il faut une adhésion active de l'autorité communale et de l'administration qui, comme à Attert, s'appuient sur le dynamisme et la compétence d'un organe indépendant.

Quant au BW ? {Au regard de la carte pédologique de Belgique, ce territoire est le plus fertile mais ce n'est manifestement pas une carte d'utilisation rationnelle des sols qui a été le critère principal pour l'élaboration des plans de secteur.} Les outils d'aménagement ne sont pas une priorité dans toutes les communes. Aujourd'hui sur 27 entités, 12 ont un RGBSR qui couvre un espace très limité de leur territoire, 6 seulement sont en décentralisation, 7 ont un RCU, 15 un SSC et 26 une CCATM. Alors oui pourquoi l'expérience ne serait-elle pas transposable, si ce n'est parce que des Collèges ne sont pas demandeurs ?



Lire pour connaître et comprendre...

La FRW et la MURLA unissent leurs efforts pour mettre à disposition fascicules explicatifs par village, publication de présentation des résultats de l'application du RGBSR, articles dans le bulletin communal, brochures de conseils à la restauration du bâti existant, nuancier de teintes pour les façades rurales de la Lorraine belge... découvrez ces outils sur www.murla.be

2017 : actions « CoDt », actions de communication, actions « Aménagement du territoire et urbanisme » ...

... pour un territoire durable et des lieux de vie harmonieux !

1.

Le CoDt, tel un fil conducteur, tissera des liens au cours des séances d'information pour les services communaux de l'urbanisme ...



2.

Elus et acteurs locaux seront sensibilisés à la nouvelle législation, boîte à outils au service des politiques d'aménagement et de développement...



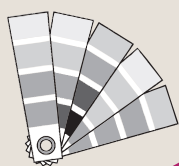
3.

Des conseils pour la gestion des usoirs lorrains dont il conviendra d'user et d'abuser !



4.

Une brochure et un nuancier teinteront les façades rurales du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier...



5.

Outils de communication, conversations, interviews... intensifieront les contacts avec les citoyens.



7.

Le prix d'architecture durable en province de Luxembourg distribuera ses mentions pour la cinquième fois !

PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOURG

6.

Formation de formateurs et activités pédagogiques dans l'enseignement secondaire apporteront de la nouveauté dans une « Ecole du territoire » toujours en mouvement.



8.

Aux quatre coins de Lorraine et d'Ardenne, la MURLA partagera son expertise avec les Parcs naturels de son territoire d'action...



9.

OMEGA-H, le nouveau projet de RED auquel nous participerons, en toute harmonie, dans les villages et les bourgs de la Grande Région...



10.

Informations, conseils, expertises... il suffit de demander et nous vous répondrons !



Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT
tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29
email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie